



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9, rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tel: 01 40 12 09 12

Site web : www.mvtpaix.org – Courriel : national@mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Halte à la répression contre les militants palestiniens non-violents en Palestine !

Abdullah Abu Rahma, un des responsables du comité de résistance populaire non violente de Bil'in passe en jugement en Israël le 23 juillet. Il doit être relaxé !

De nouveau, les autorités d'occupation israéliennes s'acharnent contre le mouvement de résistance non violente palestinien en la personne d'Abdallah Abu Rahma. Ce militant est un animateur infatigable du comité de résistance populaire de Bil'in, village qui mène la lutte depuis plus de 11 ans contre le mur qui a confisqué une partie des terres des habitants. La résistance populaire non-violente s'est étendue un peu partout en Cisjordanie et à Jérusalem où des manifestations non violentes sont organisées toutes les semaines. Abdullah est un militant internationalement connu pour cela.

Il a déjà fait 16 mois de prison, entre 2010 et 2011 pour « incitation à manifestation violente » alors que toutes les semaines, il participe aux manifestations dans son village en compagnie de militants pacifistes internationaux avec parmi eux, des citoyens israéliens, justement pour empêcher les violences. À chaque fois, il risque sa vie et sa liberté. Il a été blessé de nombreuses fois.

Le 13 mai 2016, il a été arbitrairement arrêté par des soldats israéliens alors qu'il participait à une course cycliste à Bil'in pour marquer l'anniversaire de la Naqba. Maintenu en détention pendant 10 jours, malgré la décision de la Cour militaire d'Ofer de le libérer immédiatement, il a été contraint de payer une caution très élevée de 15.000 NIS (~ 3900 USD) pour être libéré, assortie d'une obligation de se présenter régulièrement à la prison. Il doit repasser en jugement le 13 juillet 2016, avec un nouveau chef d'inculpation d'agression de soldats - alors qu'une preuve vidéo de son arrestation par des soldats qui le frappent, sans aucune provocation de sa part, avait été transmise au juge.

Le procureur militaire demande d'une part, qu'il soit de nouveau incarcéré et /ou expulsé de son village. Les audiences ont clairement ciblé ses activités de défense des droits humains sans cause réelle lors de son arrestation.

L'action d'Abdallah Abu Rahma et de la population qui mène la résistance populaire non-violente à Bil'in, dans toute la Cisjordanie et à Jérusalem, a été popularisée dans plusieurs films : "Stop the Wall" de Muriel Jacoub et "Cinq caméras brisées" réalisé par Emad Burnat et Guy Davidi, diffusé en salle en 2015.

Le Mouvement de la Paix exige l'arrêt des poursuites contre ce militant pacifiste exemplaire de la cause palestinienne et demande aux autorités françaises d'intercéder en sa faveur.

Il demande également au gouvernement français d'intervenir auprès du gouvernement israélien pour que celui-ci cesse toute répression contre les militants palestiniens qui mènent pacifiquement la lutte pour vivre et travailler sur leurs terres. Au moment où la France a lancé une initiative pour relancer des négociations pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, le gouvernement israélien doit cesser de tels agissements, contraires au droit international qui doit s'appliquer en Israël et dans les territoires occupés - L'ONU et les instances internationales devraient s'appliquer à le faire respecter.

Le 6 juillet 2016

Le Mouvement de la Paix

Contact : Nicole Bouexel , 06 70 57 91 23